



2019/...

Question n° du CM en date du 21/03/2019
Note de synthèse P1/9

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019 DÉLIBÉRATION N°

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET VILLE

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

ELU DE RÉFÉRENCE : M.DUBOURG

AVIS DES COMMISSIONS

« Finances et Intercommunalité » du 12 mars 2019

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le Budget Primitif 2019 de la ville.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Le budget 2019 a été élaboré de la manière suivante :

I – EQUILIBRE DU BUDGET

Toutes sections confondues, le **Budget Primitif 2019** atteint **66 899 520.30€** et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	51 849 438,23 €	51 849 438,23 €
INVESTISSEMENT	15 050 082,07 €	15 050 082,07 €
TOTAL	66 899 520,30 €	66 899 520,30 €

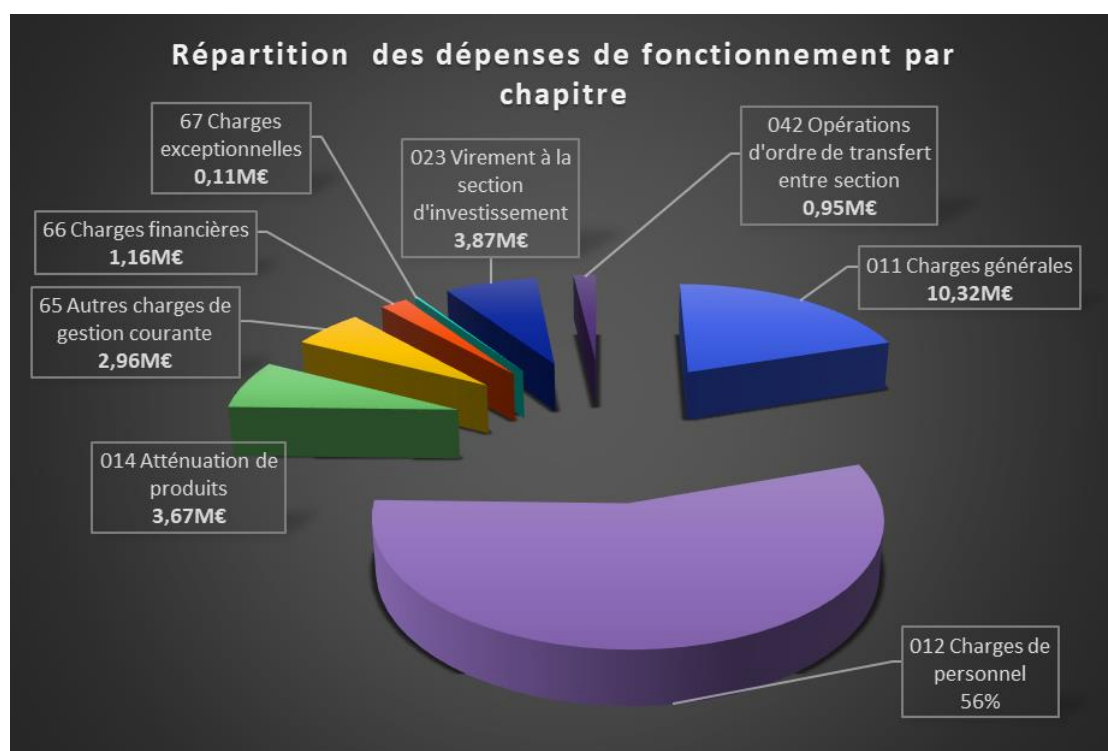
II – PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

A – Section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 s'élèvent à **51 849 438.23€** contre 52 597 467.33€ en 2018.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
011	Charges générales	10 699 702,00	10 326 642,00
012	Charges de personnel	28 174 545,00	28 774 656,00
014	Atténuation de produits	3 671 546,00	3 671 633,00
65	Autres charges de gestion courante	3 041 772,41	2 966 805,00
Total des dépenses de gestion courante		45 587 565,41	45 739 736,00
66	Charges financières	1 208 999,00	1 164 370,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	118 095,00
68	Dotations aux provisions	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		46 826 564,41	47 022 201,00
023	Virement à la section d'investissement	4 762 035,05	3 877 237,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 008 867,87	950 000,00
Total de dépenses d'ordre de fonctionnement		5 770 902,92	4 827 237,23
TOTAL		52 597 467,33	51 849 438,23



Les inscriptions budgétaires du **chapitre 011** « charges à caractère général » pour 2019 s'élèvent à **10 326 642€** contre 10 699 702€ en 2018.



Cette **diminution de 3.49%** traduit une volonté réaffirmée de la municipalité de maîtriser ses dépenses courantes et ce, compte tenu de nouvelles dépenses.

Les principales économies envisagées sur l'exercice 2019 sont de l'ordre de 596 000€ et concernent :

- Les fluides (électricité et chauffage) grâce au raccordement de certains bâtiments au réseau de chaleur
- L'achat de fournitures diverses
- Les prestations de services
- Les études et recherches
- La taxe foncière payée par la ville suite à la vente du terrain Arline en fin d'exercice 2018.

Les dépenses de personnel et frais assimilés inscrits au BP 2019 s'élèvent à **28 774 656€** contre 28 174 545€ en 2018. Cette hausse du chapitre 012 de 600 000€ s'explique notamment par :

- La revalorisation du SMIC (+1.5% au 1^{er} janvier 2019)
- Les promotions et avancements de grade
- Le glissement vieillissement technicité
- Le passage des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A
- La comptabilisation sur un exercice entier des recrutements intervenus en cours d'année 2018
- Le retour anticipé d'agents en disponibilité.

Toutefois, la ville reste mobilisée sur ses mesures en faveur d'une maîtrise de la masse salariale et d'optimisation de ses ressources humaines.

Les dépenses inscrites au **chapitre 014 « atténuation de produits »** restent stables : **3 671 633€** correspondant au (FNGIR) contre 3 671 546€ en 2018. Pour rappel, la ville contribue à nouveau depuis 2017 au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant prévisionnel de 125 000€.

Les **autres charges de gestion (chapitre 65)** sont estimées pour 2019 à **2 966 805€** contre 3 041 772€ en 2018 soit une baisse de 74 967€. L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations franconvilloises s'élève à **1 126 151€**.

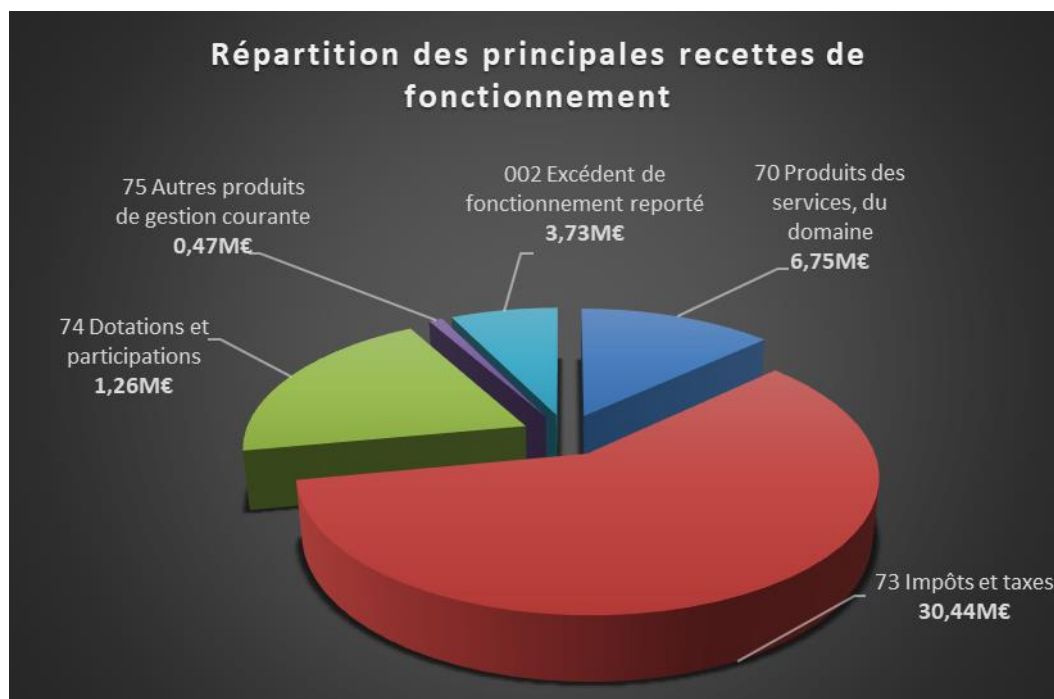
Les **charges financières** quant à elles poursuivent leur baisse : **1 164 370€** inscrits au BP 2019 contre 1 208 999€ en 2018 soit 44 629€ d'économie.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements estimés à 950 000€ pour 2019.

Le **virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023)** y compris affectation du résultat 2018 s'élève à **3 877 237.23€**

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuation de charges	50 000,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine	6 821 854,00	6 757 273,00
73	Impôts et taxes	30 154 021,00	30 445 001,00
74	Dotations et participations	10 324 706,00	10 262 057,00
75	Autres produits de gestion courante	558 459,00	475 350,00
Total des recettes de gestion courante		47 909 040,00	47 989 681,00
77	Produits exceptionnels	64 000,00	73 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 973 040,00	48 063 181,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	51 641,00	51 645,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 641,00	51 645,00
TOTAL		48 024 681,00	48 114 826,00
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		3 734 612,23
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			51 849 438,23



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **48 063 181€** en 2019 contre 47 973 040€ en 2018.



✓ Les produits des services

Les prévisions budgétaires du chapitre 70 sont estimées pour 2019 à **6 757 273€** contre 6 821 854€ en 2018.

✓ Les dotations de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Franconville inscrite au BP 2019 s'élève à **4 857 460€**.

Quant aux autres dotations les crédits ont été fixés selon les informations indiquées dans la loi de finances 2019 et les montants perçus en 2018 soit :

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : **184 882€**
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : **1 078 057€**
- Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) : **1 193 716€**

Les montants définitifs nous seront communiqués par l'Etat après le vote du budget.

En cours d'année, un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées.

✓ La fiscalité

Pour 2019, la municipalité a décidé d'effectuer une **baisse de 6% du taux de la taxe foncière sur le bâti** et de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti.

Les taux 2019 s'établissent donc comme suit :

	2018	2019
Taxe d'habitation	17,25%	17,25%
Taxe foncière sur le bâti	18,10%	17,10%
Taxe foncière sur le non bâti	125,43%	125,43%

✓ Les recettes issues de la Communauté d'Agglomération "Val Parisis"

La communauté d'Agglomération Val Parisis a redéfini le cadre des voiries transférées. A compter du 1er janvier 2019, seules les voiries d'intérêt communautaire restent à la charge de la Communauté d'Agglomération. Les autres voiries sont rétrocédées aux communes, pour rappel, la commune de Franconville a récupéré le rond-point Rhin et Danube.

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation s'élève donc à **5 575 263 €**, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), quant à elle, subit une baisse de 3.6% en 2019, elle s'élève à **623 120 €** au lieu de 646 550 € en 2018.

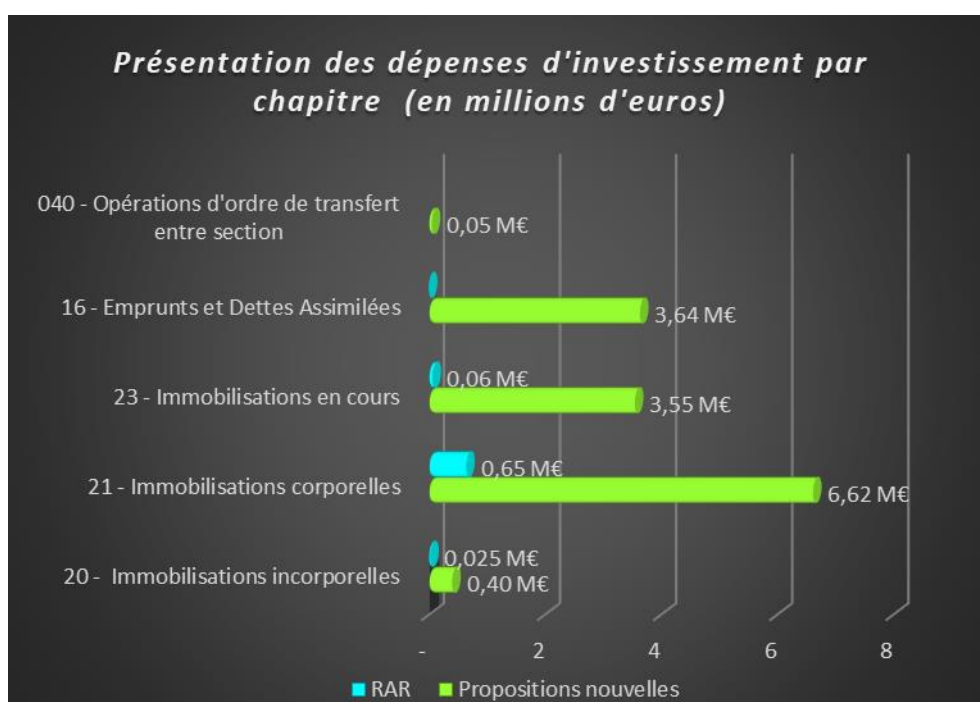


B – Section d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement pour l'exercice 2019 s'élèvent à **15 050 082€**.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles	505 271,00	25 411,98	404 512,00	429 923,98
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	7 351 749,11	645 389,07	6 619 331,00	7 264 720,07
23	Immobilisations en cours	2 851 800,00	64 524,89	3 550 678,13	3 615 203,02
Total des dépenses d'équipement		10 708 820,11	735 325,94	10 574 521,13	11 309 847,07
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 609 165,22	100,00	3 638 490,00	3 638 590,00
18	Dettes à long et moyen terme				
27	Autres immobilisations financières	-	-	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		3 609 165,22	100,00	3 688 490,00	3 688 590,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 317 985,33	735 425,94	14 263 011,13	14 998 437,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	51 641,00	-	51 645,00	51 645,00
041	Opérations Patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		51 641,00		51 645,00	51 645,00
TOTAL		14 369 626,33	735 425,94	14 314 656,13	15 050 082,07
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 050 082,07





En 2019, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les opérations engagées sur 2018.

Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry	3 546 000 €
Aménagement d'un terrain synthétique	600 000 €
Eclairage du terrain synthétique	200 000 €
Aménagement de vestiaires au Stade	100 100 €
Visiophonie dans les écoles	141 800 €
Travaux de rénovation toiture CSL	600 000 €
Travaux d'aménagement locaux rdc 116 av Gl Leclerc	214 000 €
Démolition logements et boxes contigus à l'école Watrelot	130 000 €
Entretien du patrimoine existant (cuisine centrale, centre culturel, équipements sportifs, groupes scolaires, centre de santé...)	1 400 000 €
Réfection du bd Toussaint Lucas	360 000 €
Réfection rue Aline	72 000 €
Démolition ancien bâtiment La Poste et création d'un parking - Bd Maurice Berteaux	255 000 €
Création d'un parking 116 avenue Général Leclerc	120 000 €
Acquisitions de véhicules dont 2 électriques	145 000 €

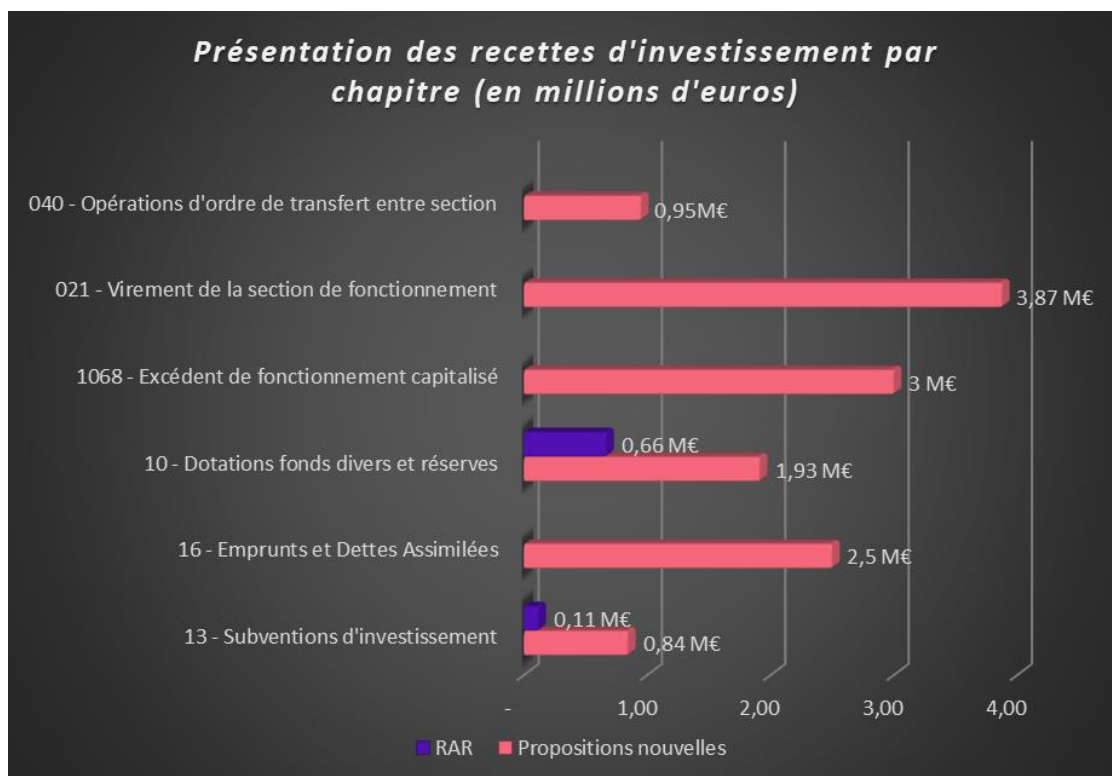
➤ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	RAR	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
13	Subventions d'investissement	728 673,00	843 995,50	118 902,16	962 897,66
16	Emprunts et Dettes Assimilées	-	2 500 000,00		2 500 000,00
Total des recettes d'équipement		728 673,00	3 343 995,50	118 902,16	3 462 897,66
10	Dotations fonds divers et réserves	1 470 000,00	1 913 042,00	669 365,00	2 582 407,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 538 564,87	3 000 000,00	-	3 000 000,00
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00	4 000,00	200,00	4 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 350 000,00	-	-	-
Total des recettes financières		10 360 564,87	4 917 042,00	669 565,00	5 586 607,00
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		11 089 237,87	8 261 037,50	788 467,16	9 049 504,66
021	Virement de la section de fonctionnement	4 762 035,02	3 877 237,23	-	3 877 237,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 008 867,87	950 000,00		950 000,00
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 770 902,89	4 827 237,23	-	4 827 237,23
001	Excédent d'investissement reporté				1 173 640,18
TOTAL		16 860 140,76	13 088 274,73	788 467,16	15 050 382,07



2019/...

Question n° du CM en date du 21/03/2019
Note de synthèse P8/9



✓ Les ressources propres se décomposent comme suit :

Chapitre 10 :

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : **526 823€**.
- Taxe d'aménagement : **1 386 219€**

Chapitre 040 :

- Amortissements : **950 000€**

Compte 021 :

- Virement de la section de fonctionnement : **3 877 237€**

Compte 1068 :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 : **3 000 000€**

✓ Les ressources externes sont les suivantes :

Chapitre 13 :

- Amendes de police : **64 000€**
- Subventions : **779 995€ répartis comme suit :**
 - Etat : 330 000€ pour des travaux sur la maternelle Jules Ferry
 - Région : 90 134€ pour l'aménagement du terrain synthétique et le bouclier sécuritaire.
 - Département : 345 000€ pour des travaux sur la maternelle Jules Ferry et l'aménagement du terrain synthétique.
 - Autres organismes : 12 000€ pour des travaux sur équipements sportifs.

Chapitre 16 : La ville prévoit un recours à l'emprunt de **2,5 millions d'euros** pour financer une partie de ses dépenses d'investissement.



III – SITUATION DE LA DETTE

En 2019, la ville poursuit son désendettement amorcé depuis 2011. En effet, le **capital restant dû au 1^{er} janvier 2019** s'élève à **31,07 M€** contre 34,67 M€ au 1^{er} janvier 2018.

La dette de la ville est constituée de :

- 88% d'emprunts à taux fixes ou préfixes,
- 10% d'emprunt indexés sur livret A
- 2% d'emprunt à taux « à barrière » indexé sur l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).

La dette de la ville de Franconville est exemptée de tout emprunt toxique. Tous les emprunts sont considérés comme sûrs d'après la classification de Gissler.

Décision

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2019.

Conséquences budgétaires

Base Légale

Code Général des Collectivités Territoriales : article L.2312-1
Ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005
Décret 2005-1661 du 27 décembre 2005.

